

Règlement championnat CREIF 2022 AMATEUR

Ce championnat est réservé aux cavaliers titulaires d'une licence prise dans un club francilien ou domicilié en Ile de France (adresse figurant sur la licence) comme il est précisé dans l'art 4.1a du règlement général.

Un seul engagement pour les deux étapes, un cavalier doit disputer obligatoirement les 2 étapes et aucun cavalier ne sera accepté à concourir s'il n'est engagé que sur 1 seul jour.

ATTENTION : *chaque cavalier engage un seul cheval.*

Les cavaliers hors CREIF ne sont pas acceptés. – *La clôture sera le 02/05 si peu de couples, réouverture aux cavaliers hors CREIF*

Les changements de cavaliers sont interdits.

Le changement de cheval réglementaire est autorisé.

BAREME TECHNIQUE

Déroulement en 2 étapes :

***Première étape** : épreuve de vitesse au barème C.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0.50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales.

Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points, recevra 0 points de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient 0.50 pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

***Deuxième étape** : épreuve Grand Prix barème A en 2 manches.

- *1^{ère} manche* : Barème A sans chrono (vitesse 350m/mn) les concurrents éliminés ou ayant abandonné lors de la première étape partent en premier.

L'ordre de départ des concurrents pour la 1^{ère} manche sera donné dans l'ordre inverse du classement de la première étape.

- *2^{ème} manche* : Barème A sans chrono (vitesse 350m/mn) seuls les 25% des cavaliers au classement provisoire de la première étape + 1^{ère} manche de la deuxième étape peuvent concourir cette 2^{ème} manche.

L'ordre de départ des concurrents pour la 2^{ème} manche sera donné dans l'ordre inverse du classement de la première étape + 1^{ère} manche de la deuxième étape.

Est déclaré champion du CREIF (dans chaque catégorie) le cavalier ayant obtenu le moins de points.

En cas d'égalité de points pour la première place, les concurrents sont départagés par un barrage au chrono.

Remise de prix pour chaque épreuve (2 pour AMC, à l'issue de l'épreuve barème C et à l'issue de l'épreuve à temps différé, 1 championnat par le CREIF)

Date de remboursement 1 jour avant la date de clôture

Montant des engagements :	dotation	1 ^{er} jour	2eme jour
Championnat Amat 3 : 70€	300€	500€	
Championnat Amat 2 : 80€		500€	700€
Championnat Amat 1 : 90€		1000€	1300€
Championnat Amat Elite : 120€		1300€	1700€